



Communiqué de presse

Mercredi 24 octobre : Affaire du LP Tony Garnier (2015) :

La discrimination dans l'éducation nationale en procès

Ce mercredi 24 octobre 2018 à 11 h 30 aura lieu au Tribunal administratif de Lyon une audience qui aura une importance particulière dans la lutte contre les discriminations. Elle concerne un ministère qui a une position centrale dans cette lutte, de par sa nature même : le ministère de l'éducation nationale.

Alors même que François Hollande déclarait en 2015 la lutte contre le harcèlement scolaire « grande cause nationale », une enseignante subissait au sein du LP Tony Garnier de Bron un violent harcèlement raciste et antisémite. Un harcèlement minimisé par son autorité de tutelle, dénoncé par l'équipe enseignante qui a fait 5 jours de grève, scandalisée par l'absence initiale puis la faiblesse de la réaction de la direction de l'établissement.

Après l'intervention de la CGT et SUD, mais aussi d'associations comme la LICRA, l'administration finissait par reconnaître du bout des lèvres un harcèlement raciste tout en ne cessant de le minimiser et en refusant d'endosser ses responsabilités. Comment l'éducation nationale entend-elle lutter contre la discrimination si elle ne protège pas les enseignants qui en sont victime ? Quel exemple donne-t-elle aux jeunes si elle minimise la gravité de tels faits qui portent atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes ?

L'enseignante, avec le soutien de la CGT, a engagé des poursuites contre le rectorat de Lyon pour faute de service.

Après plus de 3 ans de procédure, l'affaire est enfin jugée par le tribunal administratif de Lyon.

La CGT Educ'Action Rhône appelle à un rassemblement à 11 h devant le tribunal administratif, qui fera office de conférence de presse.

Le ministère de l'éducation nationale doit redevenir exemplaire dans ce domaine. Cela passe par la reconnaissance de sa responsabilité dans l'affaire Tony Garnier.

Dossier de presse joint